



FONDATION *greffe de vie*

Journée mondiale  
du don d'organes et  
de la greffe

17-18  
OCTOBRE 2009

Un jardin éphémère se crée  
au Jardin du Luxembourg  
Venez le faire vivre

création : Annes-Lumière - graphisme : Ludmila Latorre et Claire Bourde

# 17 OCTOBRE - JOURNEE MONDIALE DU DON D'ORGANES

## Un jardin éphémère de pensées pour soutenir le don d'organes

Dans le cadre de la Grande Cause Nationale 2009 «Don de Vie», la Fondation Greffe de Vie vous invite dans les Jardins du Luxembourg, les samedi 17 et le dimanche 18 octobre 2009, à la 4<sup>ème</sup> édition de l'opération «Don d'organes, Une Pensée pour y penser».



Le temps de ce week-end floral, des professionnels de santé et les bénévoles de la fondation se mobiliseront pour sensibiliser les franciliens à cette cause de solidarité.

Le but est de communiquer sur le don d'organes sous la forme d'un hymne à la vie et amener les Français à changer de mentalité à l'égard de cet enjeu.

**Ce jardin éphémère sera inauguré le samedi 17 octobre 2009 à 11h par Madame Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre de la Santé et des Sports.**

## Un événement solidaire dédié à la Vie

Placée sous le Haut patronage du Premier ministre et s'inscrivant dans le cadre de la Grande Cause Nationale «Don de Vie», cette opération a une double ambition :

- informer et sensibiliser les Français à l'importance de toutes les formes de dons: don d'organes, de sang, de plaquettes, de plasma et de moelle osseuse.

- rendre un hommage symbolique sous la forme d'un lâcher de ballons en remerciement à toutes les personnes qui permettent ainsi de sauver des vies.

C'est dans cet esprit que seront présents Charlotte Valandrey, marraine de la fondation, Stéphanie Fugain, Présidente de l'Association Laurette Fugain et Pierre Lemarchal, Président de l'Association Gregory Lemarchal.

## La loi sur le don d'organes

La loi stipule que «le prélèvement d'organes peut être pratiqué dès lors que la personne n'a pas fait connaître de son vivant, son refus d'un tel prélèvement. Ce refus peut être exprimé par tous moyen, notamment par l'inscription sur un registre national prévu à cet effet. Il est révoquant à tout moment.

Si le médecin n'a pas directement connaissance de la volonté du défunt, il doit s'efforcer de recueillir auprès des proches l'opposition au don d'organes éventuellement exprimée de son vivant par le défunt, par tout moyen, et il les informe de la finalité des prélèvements envisagés.»

## Comment faire connaître sa position?

Si vous êtes contre le don d'organes, vous devez vous inscrire sur le registre National des Refus disponible auprès de l'Agence de la biomédecine.

Si vous êtes pour, en théorie, vous ne devriez rien faire selon le principe du droit d'opposition. Mais en pratique, le manque d'information sur la volonté du défunt est l'une des principales causes de refus de la famille au prélèvement d'organes.

Aussi, le Passeport de Vie, même s'il n'a aucune valeur légale, est un document informatif qui vous permet d'informer vos proches de votre non-opposition au don d'organes.

Il comporte une carte à personnaliser et à conserver sur soi, et des cartes témoins à transmettre à ses proches pour les informer de sa décision.

Il est distribué gratuitement en ligne sur [www.greffedevie.fr](http://www.greffedevie.fr)



# DON D'ORGANES, DE SANG, DE PLAQUETTES, DE PLASMA ET DE MOELLE OSSEUSE, DITES-LE, FAITES-LE !

## En 2009, le « Don de Vie », c'est tous les jours

En 2009, les dons de sang, plaquettes, plasma, moelle osseuse et le don d'organes ont été déclarés « Grande Cause Nationale » par le Premier ministre.

En complément de la diffusion d'un spot télé, divers outils de communication sont mis à disposition du public sur le site [www.dondevie.com](http://www.dondevie.com).

Cette campagne se veut pédagogique avec pour enjeu de parvenir à instituer massivement une véritable « culture du don » en France.



## Pourquoi donner ?

Tous les jours, des personnes luttent contre la maladie. Pour certains d'entre eux, l'espoir de rester en vie repose uniquement sur la possibilité d'une greffe ou sur celle d'un don de sang, de plaquettes, de plasma ou de moelle osseuse.

En 2008, ce sont des milliers de malades qui attendaient de recevoir des dons de sang et cela concernait environ 13000 personnes pour le don d'organes.

Aussi, faire un « Don de Vie » est un vrai geste de solidarité qui met l'altruisme et la générosité à la portée de tous.

### Pour en savoir plus sur :

- La Fondation Greffe de Vie  
[www.greffedevie.fr](http://www.greffedevie.fr)
- La Grande Cause Nationale 2009  
[www.dondevie.com](http://www.dondevie.com)

### Contact presse :

Saran SIDIBE – Fondation Greffe de Vie

01 45 78 50 83 / [saran@greffedevie.fr](mailto:saran@greffedevie.fr)



Reconnue d'utilité publique, elle a pour objectifs d'informer et sensibiliser les français sur le don d'organes, de dynamiser les activités de transplantation et d'améliorer la vie des malades.

Elle contribue concrètement à la formation des infirmières coordinatrices de prélèvement d'organes, à l'équipement des hôpitaux en matériels spécialisés et à la distribution gratuite du Passeport de Vie.